

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°62 (arrêté de promulgation du 22 août 1930).....

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
22 août 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 27 juillet 1930 rendant applicable aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies la loi du 4 janvier 1930 modifiant l'article 295 du code civil (époux divorcés);

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>o</sup>. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 27 juillet 1930, susvisé, rendant applicable aux colon'es, Dans le protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies la loi du 4 janvier 1930 modifiant l'article 2 du Code civil (époux divorcés) Art. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac